

Développement durable

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Météo-France

**Décision n° 2012-1302 du 4 mai 2012  
portant nomination des ordonnateurs secondaires**

NOR : DEVD1222817S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le président-directeur général de Météo-France,  
Vu le décret n° 53-1227 du 10 décembre 1953 relatif à la réglementation comptable applicable aux établissements publics à caractère administratif ;  
Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;  
Vu le décret n° 93-861 du 18 juin 1993 modifié portant création de l'établissement public Météo-France ;  
Vu le décret du 12 avril 2012 portant nomination du président-directeur général de Météo-France ;  
Vu la décision portant organisation générale de Météo-France, dans sa version applicable le 1<sup>er</sup> octobre 2011 ;  
Vu la décision n° 2009-1629 du 11 mars 2009 modifiée portant organisation générale de l'établissement en matière financière et comptable ;  
Vu la décision n° 2009-1631 du 11 mars 2009 modifiée portant définition des niveaux de prise en compte des besoins de l'établissement en matière de travaux, fournitures et services ;  
Vu la décision n° 2009-1633 du 11 mars 2009 modifiée portant organisation des procédures de passation des marchés publics de l'établissement ;  
Vu la décision n° 2009-1634 du 11 mars 2009 fixant l'étendue des compétences des ordonnateurs secondaires,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

M. Yves Gleyzes, directeur technique, est confirmé dans les fonctions d'ordonnateur secondaire de la direction technique - direction des systèmes d'observation.

Article 2

M. Yves Gleyzes, directeur technique, est confirmé dans les fonctions d'ordonnateur secondaire de la direction technique - direction des systèmes d'information.

Article 3

M. Alain Soulan, directeur de la production, est confirmé dans les fonctions d'ordonnateur secondaire de la direction de la production.

Article 4

M. Jean-Marc Bonnet, directeur par intérim du centre de Toulouse, est confirmé dans les fonctions d'ordonnateur secondaire par intérim de la direction du centre de Toulouse.

Article 5

M. Philippe Bougeault, directeur du Centre national de recherches météorologiques, est confirmé dans les fonctions d'ordonnateur secondaire du Centre national de recherches météorologiques.

#### Article 6

M. François Lalaurette, directeur de l'École nationale de la météorologie, est confirmé dans les fonctions d'ordonnateur secondaire de l'École nationale de météorologie.

#### Article 7

M. Michel Assouline, directeur de la direction commerciale et de la communication, est confirmé dans les fonctions d'ordonnateur secondaire de la direction commerciale et de la communication.

#### Article 8

M. Patrick David, directeur de la direction interrégionale Nord, est confirmé dans les fonctions d'ordonnateur secondaire de la direction interrégionale Nord.

#### Article 9

M. Dominique Landais, directeur de la direction interrégionale Nord-Est, est confirmé dans les fonctions d'ordonnateur secondaire de la direction interrégionale Nord-Est.

#### Article 10

Mme Michèle Champagne, directrice de la direction interrégionale Centre-Est, est confirmée dans les fonctions d'ordonnateur secondaire de la direction interrégionale Centre-Est.

#### Article 11

M. Jacques Manach, directeur de la direction interrégionale Sud-Est, est confirmé dans les fonctions d'ordonnateur secondaire de la direction interrégionale Sud-Est.

#### Article 12

M. Marc Payen, directeur de la direction interrégionale Sud-Ouest, est confirmé dans les fonctions d'ordonnateur secondaire de la direction interrégionale Sud-Ouest.

#### Article 13

Mme Monique Ciccione, directrice de la direction interrégionale Ouest, est confirmée dans les fonctions d'ordonnateur secondaire de la direction interrégionale Ouest.

#### Article 14

Mme Marie-Geneviève Renaudin, directrice de la direction interrégionale Île-de-France - Centre, est confirmée dans les fonctions d'ordonnateur secondaire de la direction interrégionale Île-de-France-Centre.

#### Article 15

Mme Victorine Perarnaud, directrice de la direction interrégionale des Antilles-Guyane, est confirmée dans les fonctions d'ordonnateur secondaire de la direction interrégionale des Antilles-Guyane.

#### Article 16

M. Yves Grégoris, directeur de la direction interrégionale de La Réunion, est confirmé dans les fonctions d'ordonnateur secondaire de la direction interrégionale de La Réunion.

#### Article 17

M. Gérard Therry, directeur de la direction interrégionale en Polynésie française, est confirmé dans les fonctions d'ordonnateur secondaire de la direction interrégionale en Polynésie française.

#### Article 18

M. Philippe Frayssinet, directeur interrégional en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna, est confirmé dans les fonctions d'ordonnateur secondaire de la direction interrégionale en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna.

Article 19

M. Didier Reboul, chef du service régional de Saint-Pierre-et-Miquelon, est confirmé dans les fonctions d'ordonnateur secondaire du service régional de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Article 20

La décision n° 2009-1635 du 11 mars 2009 modifiée est abrogée.

Article 21

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Article 22

Le chef du département des affaires juridiques est chargé de l'exécution de la présente décision.  
Fait le 4 mai 2012.

*Le président-directeur général,*  
F. JACO